

# BUREAU DE LA CLE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



RÉUNION DU 4 NOVEMBRE 2025  
VISIOCONFÉRENCE



# ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 2 octobre 2025
2. Avis du bureau de la CLE :
  - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau – Saint-Gildas-des-Bois (*CC Pontchâteau – Saint-Gildas-des-Bois – SYLOA*)
  - Validation des inventaires des zones humides et des éléments du paysage sur la Communauté de communes Sud Estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz, La Plaine-sur-mer et Préfailles (*Pornic Agglo Pays de Retz – SYLOA*)
3. Feuille de route de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire 2026-2030 : présentation et cadre attendu (*SYLOA*)
4. Questions diverses



2

## Avis du bureau de la CLE

*Validation des inventaires des zones humides et des éléments du paysage sur la Communauté de communes Sud Estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz, La Plaine-sur-mer et Préfailles*



## Rappel du déroulé :

- 1) Présentation de l'étude par les maîtres d'ouvrages
- 2) Rappel du contexte du SAGE et analyse des résultats par l'équipe d'animation du SAGE
- 3) Echanges



# Inventaire des éléments du paysage : haies, zones humides et plans d'eau

Maitres d'ouvrage :

Pornic agglo pays de Retz et la Communauté de communes  
Sud Estuaire

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau « Littoral sud estuaire  
et côte de jade » 2022-2024

---

*Bureau de la CLE du 04 Novembre 2025*

**I – Historique de la démarche**

**II – Phasage de l'étude**

**III – Résultats**

- Recueil de données
- Groupes de travail
- Terrain
- Groupes de travail

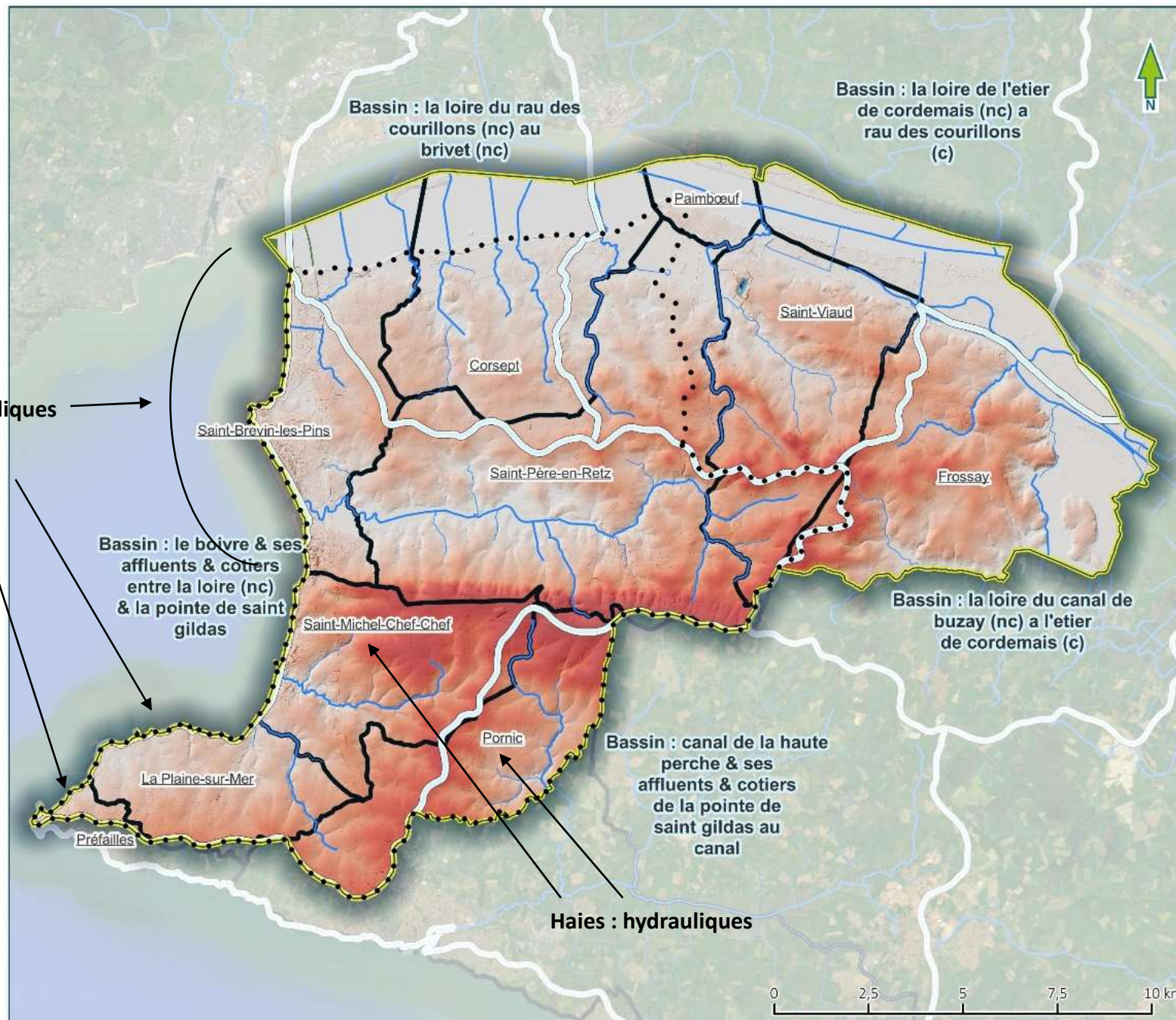
**IV - Bilan**

---

## Historique de la démarche :

- Mars 2022 : Signature du premier CT Eau «Littoral Sud Estuaire et Cote de Jade» 2022-2024 et inscription en 2022 de l'étude « Inventaire des éléments du paysage » pour les 2 collectivités (PAPR et CCSE)
  - 29 Mars 2022 : Premiers échanges Moa, Syloa et FMA sur la **version 3 du CCTP Type**  
*Rédaction d'une première version du CCTP avec ajout d'un programme actions*
  - 14 Juin 2022 : COTECH présentation du CCTP
  - Juillet 2022 : Envoi d'un courrier aux communes pour **compléter les inventaires**
  - 27 Septembre 2022 : COTECH pour valider le CCTP
- 
- Octobre à Novembre 2022 : Délibérations des 4 collectivités et conventionnement d'un **groupement de commande** + demande d'un arrêté préfectoral : échelle intercommunale
  - Décembre 2022 : Publication du marché
  - Février 2023 : Notification du marché au bureau d'études Oreade Brèche

Haies : hydrauliques  
et paysagères



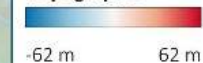
### Localisation



### Légende

- Limite de la zone d'étude
- Limite du contrat territorial  
Sud Estuaire et Cote de Jade
- Bassin versant topographique
- Limite de commune
- Cours d'eau

### Topographie



### Sources

Fond de carte : © IGN ORTHO,  
© OpenStreetMap contributeurs  
Donnée : IGN BD TOPO, REGALTI

### Propriétés

Echelle : 1:135 120  
Date : décembre 2022  
Réalisé par : Oréade Brèche  
Format : A4 Paysage  
EPSG:2154





## Recueil de données :

- Analyse du territoire
- Compilation des données déjà existantes sur la zone d'étude
- Harmonisation des typologies de digitalisation

## Pré-caractérisation cartographiques des haies :

Critères	Code champs du critère	Valeurs prédéfinies	Score associé	Code champ du score calculé	
Position de la haie par rapport à la pente	local_haie	Haie sur plateau	0	Sc_hy_lh1	
		Haie en travers de pente (orientation de 30 ou 40)	15		
		Haie perpendiculaire à la pente	20		
		Haie parallèle à la pente	-50 %	Sc_hy_pdn	
Position de la haie dans la pente	local_haie	Haie en haut de pente	1	Sc_hy_lh2	
		Haie dans la pente	2		
		Haie en bas de pente	3		
Importance de la pente	Tobs_pente	Nul	0	Sc_hy_pnt	
		Très faible	5		
		Faible	10		
		Modéré	15		
		Forte	20		
Continuité du linéaire et du réseau de haie (connectivité)	conti_haie	Discontinu	0	Sc_hy_ctih	
		Continu	1		
	entree_par	Oui	-1		Sc_hy_epa
		Non	0		
	connexion	Non	0		Sc_hy_con
Oui		1			
Présence/absence de talus	talus	Non	0	Sc_hy_tal	
		Oui	5		
Continuité du talus	continuite	Discontinu	0	Sc_hy_ctit	
		Continu	2		

Critères	Code champs du critère	Valeurs prédéfinies	Score associé	Code champ du score calculé
Fossé	fosse	Non	0	Sc_hy_fos
		Oui	1	
Milieux adjacents	local_haie	Haie en aval d'un fossé	-50 %	Sc_hy_pdn
		(BPP) Bord de parcelle en prairie	0	
	bord_ref	(BCE) Bord de plan d'eau	3	Sc_hy_bord
		(BCE) Bord de cours d'eau	3	
		(BBA) Bord de bâti	1	
		(BCE) Bord de fossé	0	
		(BPC) Bord de parcelle culturale	2	
		(BBO) Bord de bois	0	
		(BVC) Bord de voirie chemin	1	
		(BVR) Bord de voirie route	1	

Score final calculé	Niveau d'enjeu
Inférieur ou égal à 20	Absent*
]20-30]	Faible
]30-40]	Modéré
]40-50]	Fort
]50-65]	Très fort

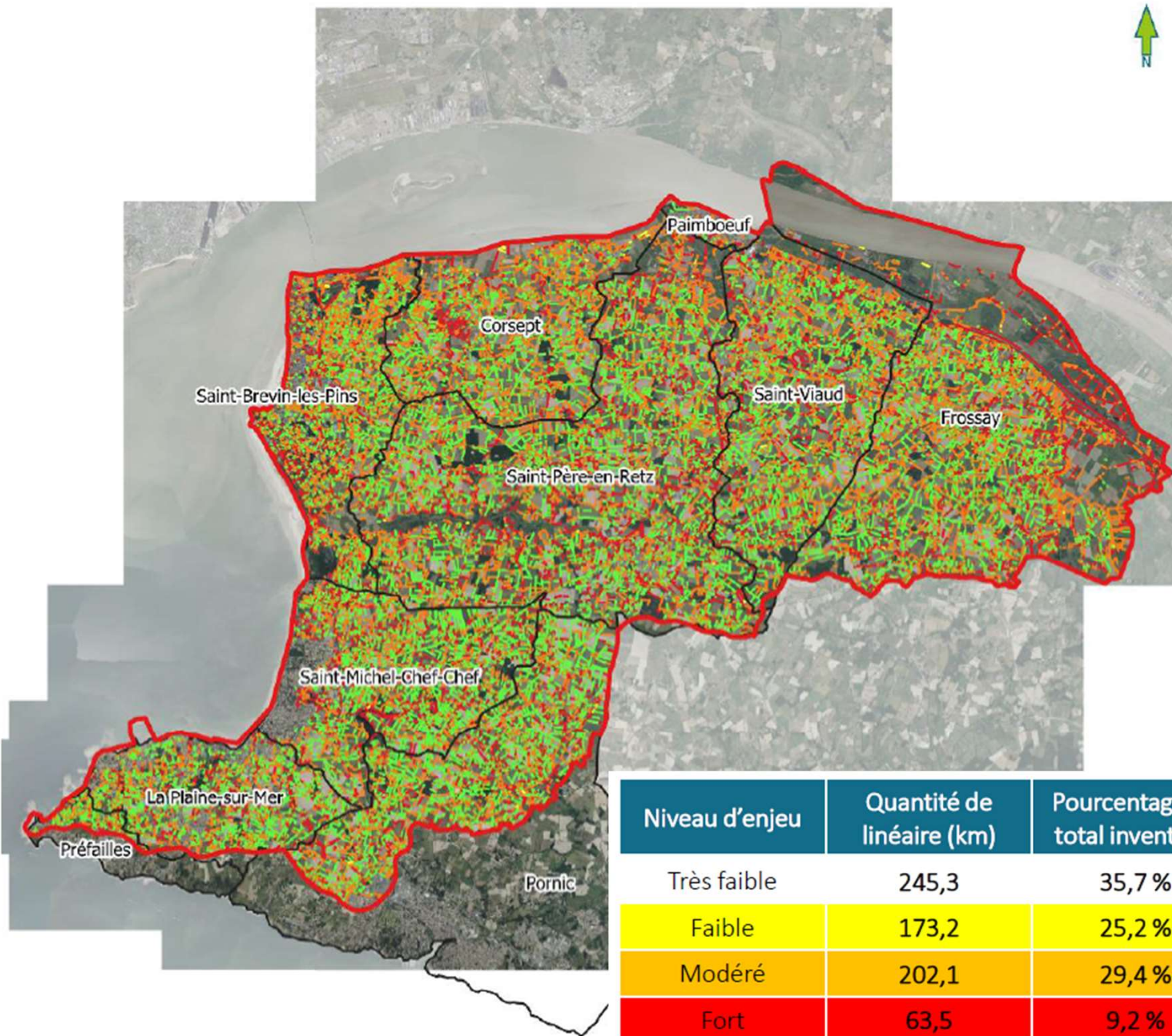


### Légende

- Périmètre A
- Communes concernées par le projet

### Efficacité des fonctions hydrauliques des haies contre le ruissellement

- Forte
- Moyenne
- Faible
- Très faible



### Sources

Fond de carte : © BD Ortho 2020  
 Donnée : BD Ortho 2020 ; BD Ortho RPS, 2015 ; BD Ortho 2009 ; Vite de Pornic, 2023

### Propriétés

Echelle : 1:130 000  
 Date : avril 2025  
 Réalisé par : Oréade-Brèche  
 Format : A4 Paysage  
 EPSG:3947

Niveau d'enjeu	Quantité de linéaire (km)	Pourcentage du total inventorié
Très faible	245,3	35,7 %
Faible	173,2	25,2 %
Modéré	202,1	29,4 %
Fort	63,5	9,2 %
Très fort	2,7	0,4 %
<b>Total</b>	<b>686,8</b>	<b>100 %</b>



## Zones humides :

- Fonctions physiques (régulation hydraulique)
- Fonctions chimiques (épuration naturelle)
- Fonctions biologiques (supports écosystèmes)
- Complétude par pré-localisation en têtes de BV

	Fonctions physiques	Fonctions chimiques	Fonctions biologiques
Zones humides en bordure de l'estuaire, non soumises à régulation hydraulique	moyen	fort	fort
Marais aménagés, soumis à régulation hydraulique	faible	fort	Moyen
Marais salants littoraux	moyen	moyen	moyen
Zones humides de plaines alluviales, hors tête de bassin versant	fort	fort	Fort
Zones humides en bordure des grands étangs (> 50 ha)	Faible	fort	moyen
Zones humides hors bande riveraine (10 m de la crête de berge), en tête de bassin versant	Faible	moyen	Faible
Zones humides en bande riveraine (10m de la crête de berge), en tête de bassin versant	Fort	fort	fort
Zones humides à l'amont des cours d'eau (sources)	fort	fort	fort

Tableau 1 : Synthèse des fonctionnalités théoriques des zones humides inventoriées

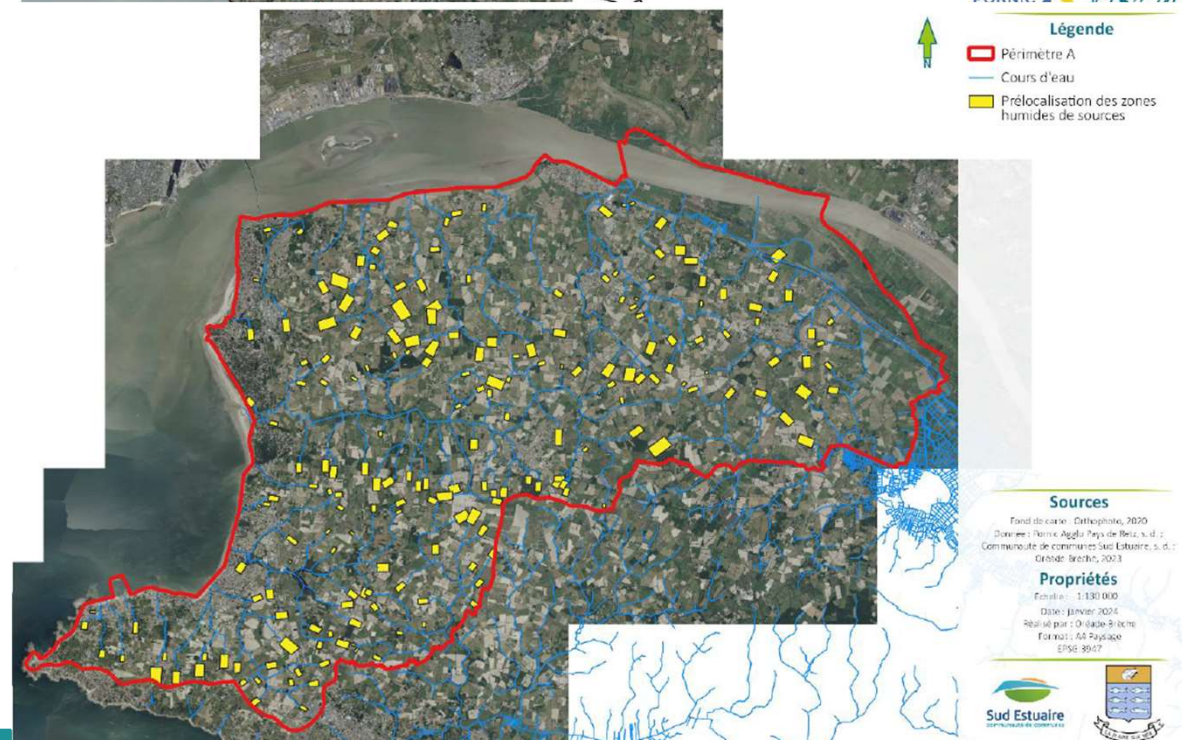
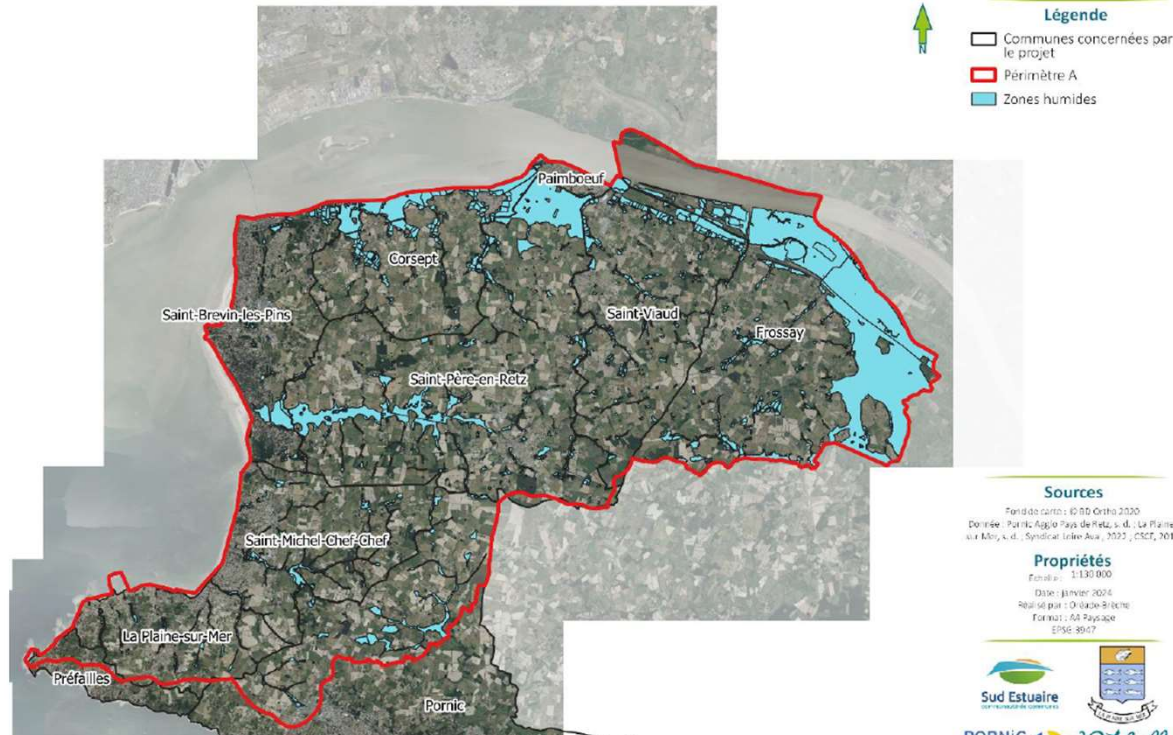
## Résultats :

5 603,1 ha de ZH recensées

- 5 062,3 ha sur la CCSE (marais)
- 540,8 ha sur PAPR
- 180,3 ha de ZH de source

272 têtes de BV

- 125 précédemment recensés de ZH de source (180,3 ha)
- 44 autres typologies
- **104 têtes de BV sans ZH**



## Plans d'eau :

- Morphologie : type, superficie, profondeur
- Hydrologie : alimentation, exutoire, évolution
- Pressions : occupation du sol, pollutions, prélèvements, usages, contexte

## Résultats :

344 plans d'eau au total

- 289 sur la CCSE
- 55 sur PAPR
  
- 53 % sont déconnectés
- 38% sur cours d'eau
- 9% en dérivation

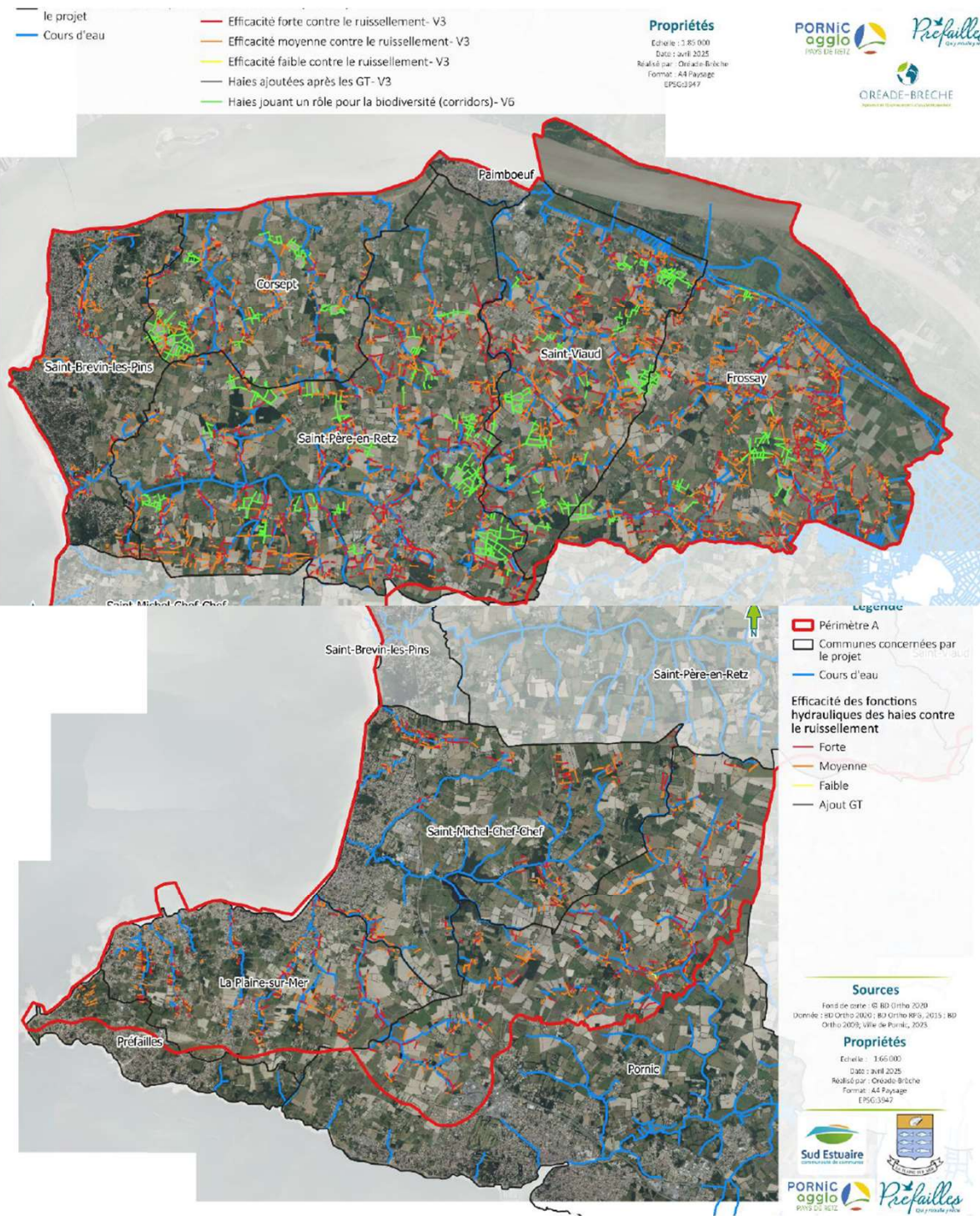


## Premiers groupes de travail communaux :

- Présentation de l'ensemble de ces résultats
  - Amender les connaissances :
    - *Plans d'eau : utilisation des plans d'eau et leurs fonctionnements, travaux de restauration de mare par la fédé de chasse*
    - *Zones humides : nouvelles ZH sur le Boivre et la plaine sur mer, remontée d'inquiétudes sur les contraintes règlementaires vis-à-vis de l'usage des parcelles pour les nouvelles ZH*
    - *Haies : suppression des haies arrachées, ajout de haies plantées, remontée d'information sur la difficulté d'entretenir les haies (soutien financier et un plan de gestion adaptée nécessaire) et d'un classement en EBC engendrant des contraintes administratives supplémentaires*
    - *Satisfaction d'être inclus dans la démarche – inquiétude sur le devenir de l'étude*
- 
- Annotation des incertitudes
  - Choix des secteurs à prospecter sur le terrain (zones à enjeux et zones de doutes)

7 groupes de travail communaux Juin et Juillet 2023

64 personnes réunies (élus, ST, 40 exploitants, propriétaires, associations locales, chambre d'agriculture, fédération de chasse, LPO, Bretagne vivante, hirondelle, FMA)



## Prospection terrain : HAIES

- Enjeux fort et moyen
- Bordure de cours d'eau (100m), hors études déjà réalisées
- Zones sensibles ruissellement: pente +7%

686,6 km de haies prospectées

## Résultats :

Statistiques précédentes peu modifiés :

55,8 % de faible à très faible ->

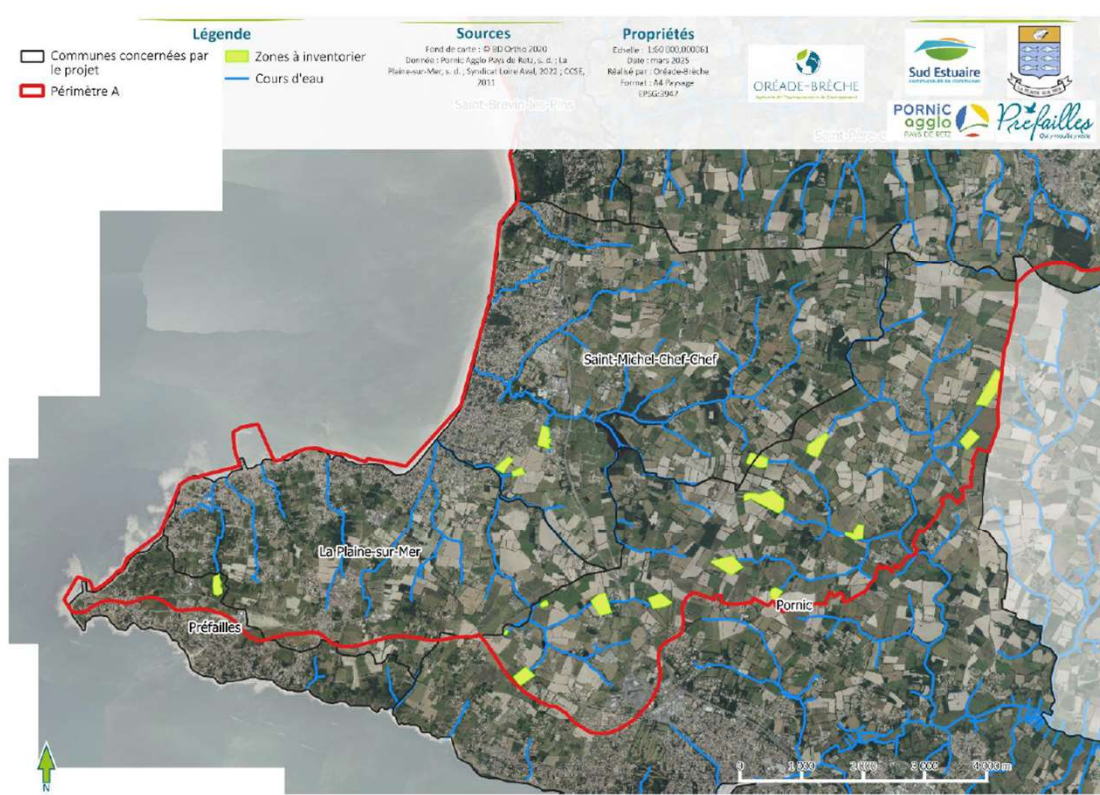
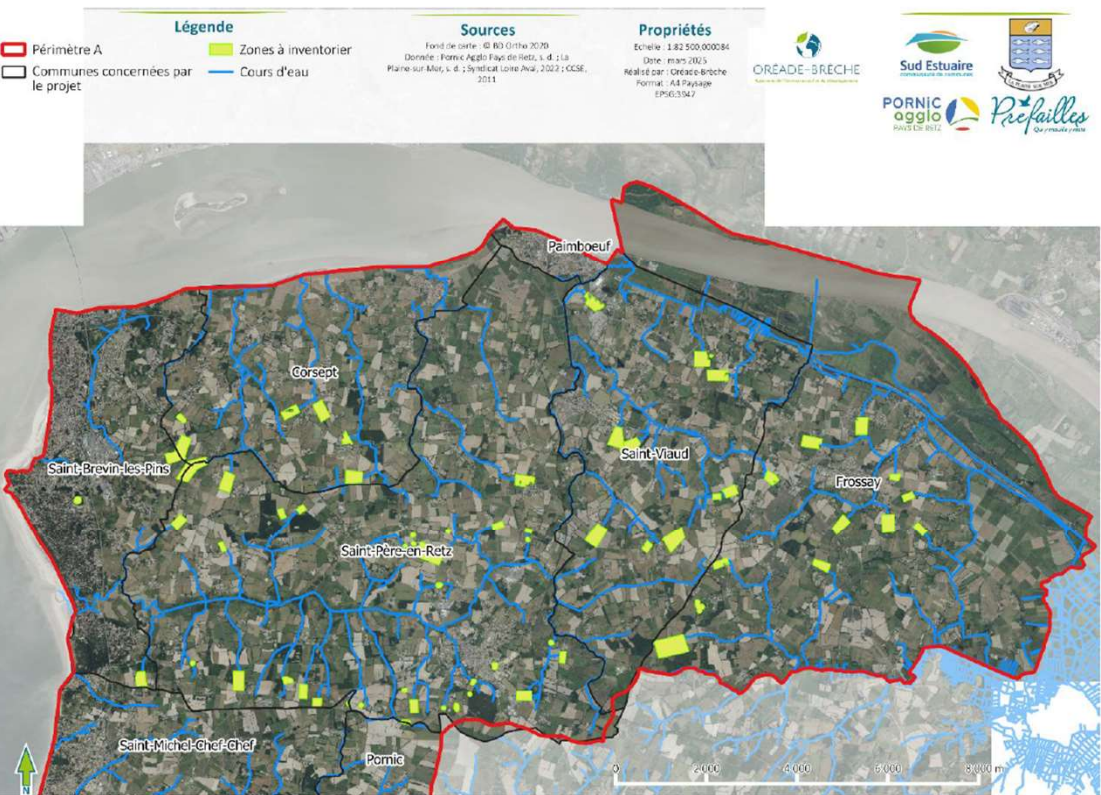
60,9 % après le terrain

# Prospection terrain : ZONES HUMIDES

- Réaliser des inventaires sur têtes de BV sans ZH identifiées
- Caractériser des ZH existantes avec enjeux ou ayant un doute

PAPR : 17 têtes de BV (87 ha)

CCSE : 65 têtes de BV et secteurs d'intérêts (367 ha)

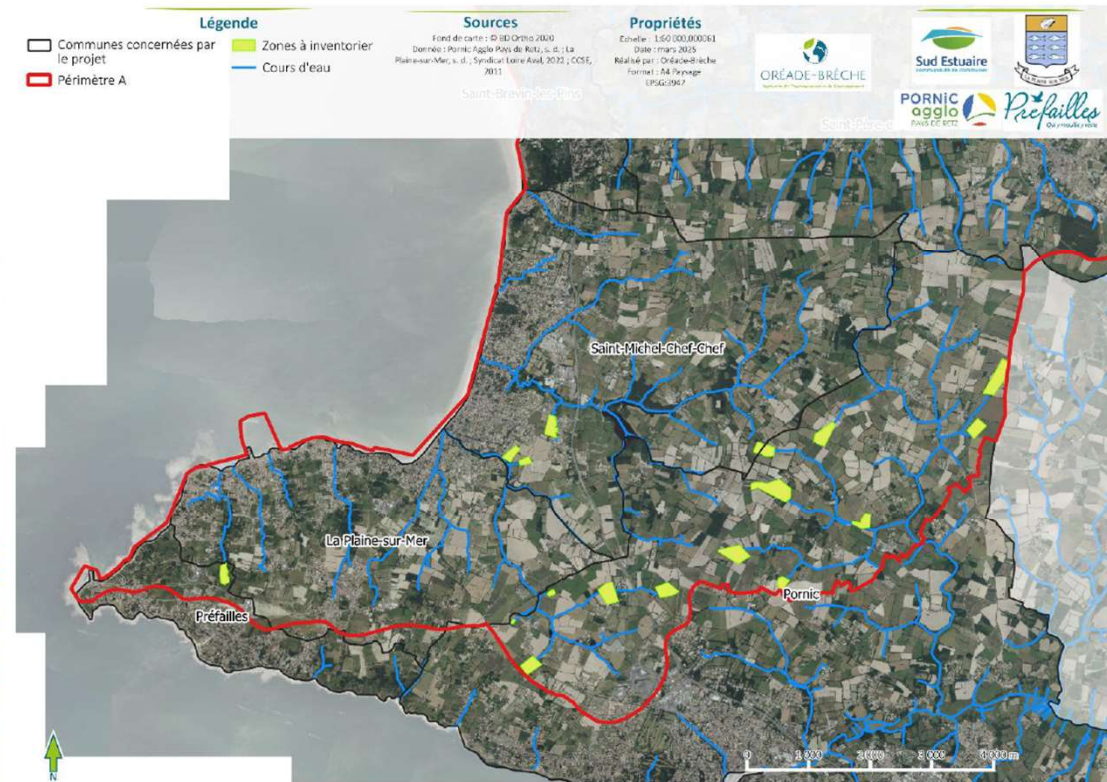
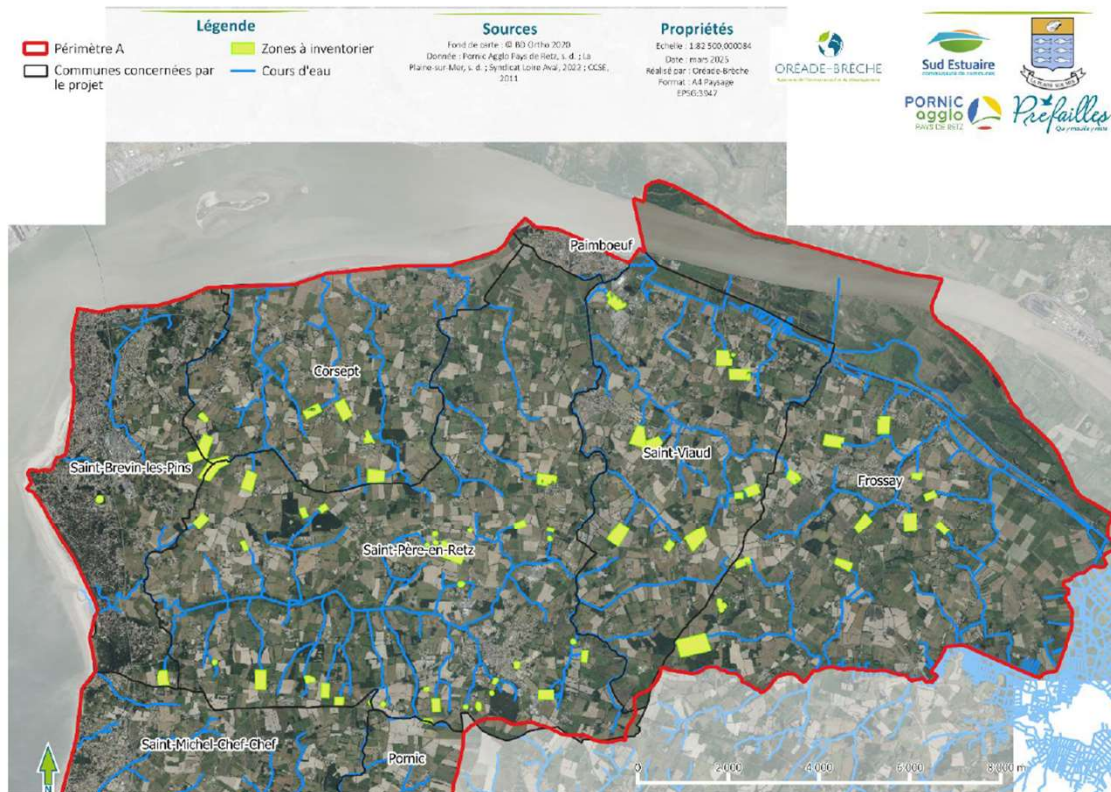


# Prospection terrain : ZONES HUMIDES

- Caractériser des ZH existantes avec enjeux ou ayant un doute
- Réaliser des inventaires sur têtes de BV sans ZH identifiées (PAPR)

PAPR : 17 têtes de BV (87 ha)

CCSE : 65 têtes de BV et secteurs d'intérêts (367 ha)



## Prospection terrain : Zones humides

1 000 sondages réalisés (454 ha)

- 513 sondages ont confirmé la présence d'une ZH = **160,4 ha** (35%)
  - Dont 92,4 ha de ZH de source

Difficultés rencontrées :

- Définition de la ZH de source → retard dans le planning
- Cas particuliers nécessitant expertise complémentaire : Route coupant ZH de source et ZH de plateau ( 6 zones)



## Prospection terrain : Plans d'eau

40 plans d'eau prospectés :

### Position sur le réseau hydrographique

- 3 sont sur cours d'eau (impact fort)
- 8 sont en dérivation (impact modéré)
- 29 sont alimentés par la nappe

### Impact sur la qualité de l'eau

- 18 ont un impact nul voir limité : bonne qualité écologique, pas de trace de pollution, végétation équilibrée, envasement faible
- 12 ont un impact modéré : pas ou peu de pollution observée, berges abruptes, turbidité importante – envasement, surfréquentation – érosion des berges)
- 10 ont un impact fort : berges abruptes, absence de végétation – ensoleillement, animaux ayant accès aux plans d'eau, présence d'EEE

### Plans d'actions proposés :

Déconnexion du cours d'eau, plantations, élagage, régulation du débit, mise en place d'un ouvrage de régulation...

## Deuxièmes groupes de travail communaux :

- Présentation des résultats actualisés avec les prospections terrains
- Annotations/remarques :
  - *Pas d'impact sur les usages : les nouvelles ZH de sources inventoriées ne sont pas situées sur des parcelles avec des projet de drainage*
  - *Souhait des exploitants d'être accompagner pour retravailler le parcellaire*
  - *Souhait de continuer a être intégrer lors de la révision des PLUs*

4 groupes de travail communaux Mars et Juin 2025

52 personnes réunies (élus, ST, 21 exploitants, propriétaires, associations locales, chambre d'agriculture, fédération de chasse, LPO, Bretagne vivante, hirondelle, FMA)

---

## Résultats globaux

### Haies

Maillage bocager important et préservé

Classement des enjeux modérés (que zones périurbaines pour la CCSE), fort et très fort en EPP dans les PLUs/PLUi, soit **628 km**

Travaux de plantation (CCSE) inscrit dans le nouvel accord de territoire 2025-2027

### Zones humides

5 603 ha de ZH déjà présentes, sur un périmètre de 27 000 ha, soit 20 %

Classement des **160,4 ha de ZH supplémentaire** - dont 92,4 ha de zones humides de source

A intégrer au fil de l'eau au moment des révisions de PLUs/PLUi (avec en préalable des réunions de consultations à destination des usagers):

- ➔ PLUi CCSE en cours
- ➔ PLU de la Plaine-sur-mer : 2024
- ➔ Préfailles : 2028
- ➔ Saint Michel Chef Chef : 2029

### Plans d'eau

Inscrire un programme de travaux de restauration des 10 plans d'eau ayant un impact fort et les 12 ayant un impact modéré sur le réseau, dans le prochain accord de territoire

# Inventaire des éléments du paysage : haies, zones humides et plans d'eau

---

**Merci de votre attention**





## Rappel du contexte du SAGE

### Disposition M2-1

#### Actualiser les inventaires et caractériser les fonctionnalités des zones humides

##### MAÎTRISE D'OUVRAGE

Structures pilotes, groupements de communes, porteurs de programmes opérationnels

##### DÉLAI

Elaboration ou renouvellement des programmes opérationnels

Les structures pilotes ou les groupements de communes compétents actualisent les inventaires de zones humides, en intégrant les zones humides de source des cours d'eau et les estrans au sud de l'estuaire de la Loire, à partir des observations de terrain (remontées d'informations, opportunités dans le cadre des démarches ou des interventions engagées localement, programmation opérationnelle, révision des documents d'urbanisme, etc.). Les inventaires sont actualisés selon les critères définis par l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Les programmes opérationnels intègrent un diagnostic des fonctionnalités des zones humides (régulation hydraulique, épuration naturelle, support des écosystèmes), et de leur vulnérabilité aux pressions. Ce diagnostic identifie les secteurs prioritaires pour la restauration des zones humides dégradées à intégrer dans les programmes visés par la Disposition M2-6.]

Les inventaires et les diagnostics des fonctionnalités des zones humides sont préférentiellement réalisés ou coordonnés à l'échelle des sous-bassins versants de référence, en concertation avec les acteurs locaux (EPCI à fiscalité propre, associations, chambres consulaires, etc.), et sont conjointement réalisés avec ceux des éléments bocagers qui participent à la maîtrise du ruissellement, visés par la Disposition QE3-8.

La structure porteuse du SAGE accompagne les porteurs de programmes opérationnels dans la réalisation de ces études. Pour cela, elle élabore un cahier des charges de caractérisation des zones humides à l'échelle des sous-bassins versants de référence, afin d'assurer une donnée homogénéisée sur le périmètre du SAGE. Ce cahier des charges est validé par la Commission locale de l'eau dans un délai d'un an à compter de la publication de l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE. La structure porteuse du SAGE accompagne techniquement les porteurs de programmes opérationnels dans le suivi de ces études.

Elle centralise les inventaires et actualise une cartographie unique sur le périmètre du SAGE. Cette cartographie est validée par la Commission locale de l'eau, puis mise à disposition des acteurs du territoire et versée à la base nationale (BDZH).



### Objectifs de l'actualisation :

- intégrer les ZH de source alimentant les cours d'eau pour mieux les connaître et les protéger
- intégrer les zones d'estran sur les communes littorales
- homogénéiser le traitement des plans d'eau
- actualiser les zones ayant fait l'objet d'évolutions depuis le précédent inventaire (destruction, création/restauration, modifications liées au changement climatique)





## Rappel du contexte du SAGE

### Disposition QE3-8

#### Inventorier les éléments du paysage et caractériser leurs fonctionnalités

##### MAÎTRISE D'OUVRAGE

Structures pilotes,  
groupements de communes

##### DÉLAI

Elaboration ou renouvellement  
des programmes opérationnels


Les structures pilotes, ou les groupements de communes compétents, procèdent à l'inventaire des éléments structurant le paysage et qui participent à la maîtrise des ruissellements et de l'érosion des sols (haies, talus, fossés longeant les haies et talus, mares, etc.) ou à d'autres enjeux (biodiversité, corridors, piège à carbone, etc.), et caractérisent leurs fonctionnalités.

La structure porteuse du SAGE élabore, dans un délai d'un an à compter de la publication de l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE, un cahier des charges type pour la réalisation homogène de ces inventaires. Les maîtres d'ouvrage réalisent les inventaires à partir de ce cahier des charges.

Les données géo-référencées sont transmises à la structure porteuse du SAGE, qui les compile à l'échelle du territoire du SAGE.

Les structures pilotes sont incitées à mener ces inventaires conjointement à ceux des zones humides (cf. Disposition M2-1).

La Commission locale de l'eau est consultée et valide les résultats des inventaires.

 Les zones humides inventoriées dans le cadre de la **Disposition M2-1** participent à la maîtrise des ruissellements



### Objectifs de l'inventaire :

- Réaliser un inventaire exhaustif des éléments structurants du paysage (haies, talus, ripisylve, zones tampons) quel que soit leur taille
- Caractériser les fonctionnalités de ces éléments du paysage
- Cartographier ces éléments du paysage sous SIG





## Rappel du contexte de l'étude



## Organisation globale de l'étude

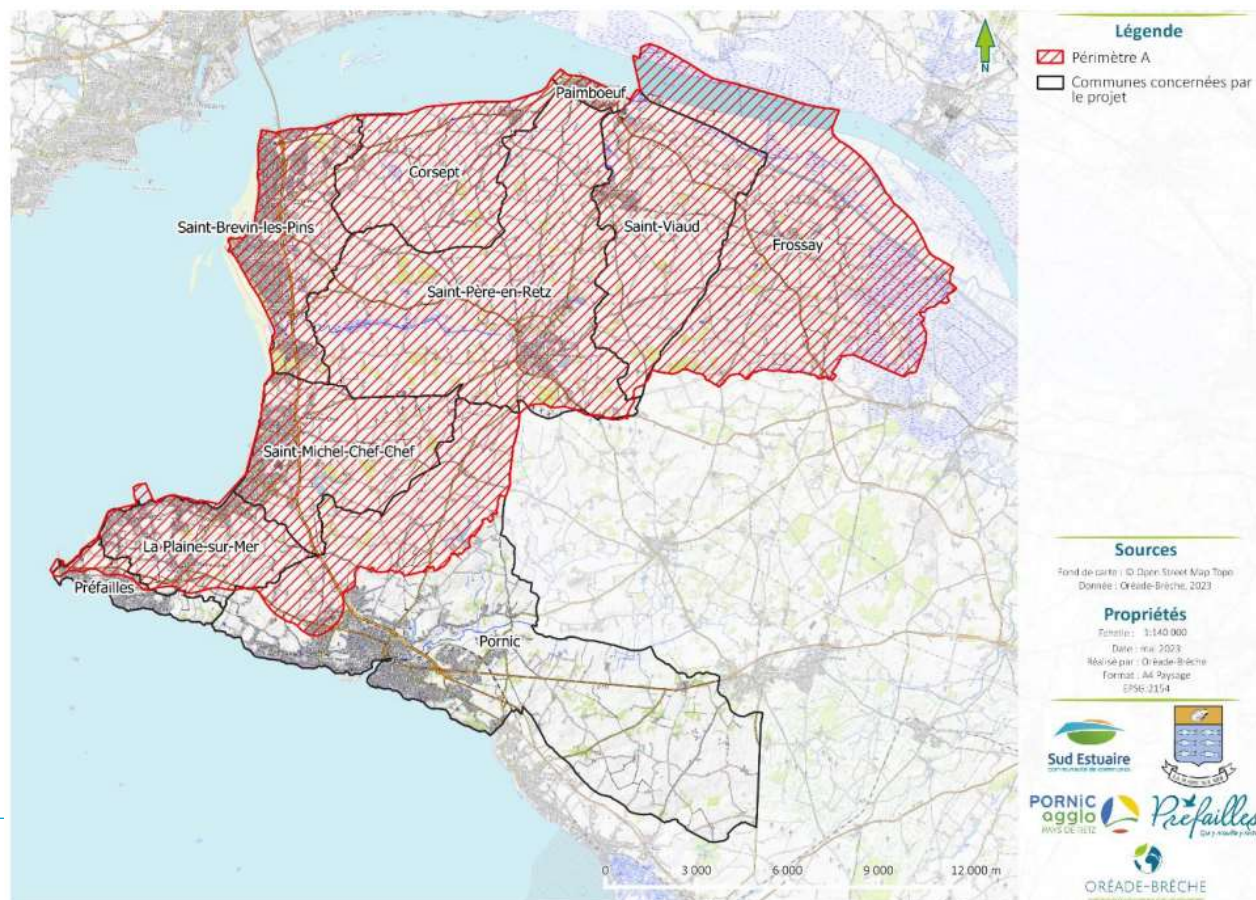
# Étude d'inventaire des éléments du paysage (haies, zones humides et plans d'eau) et de caractérisation de leurs fonctionnalités

Maître d'ouvrage : Pornic aggro pays de Retz et la Communauté de communes Sud Estuaire

Bureau d'études retenu : Oréade Brèche

### - Réalisation des inventaires :

- Sur l'ensemble des communes de la CCSE (5 communes situées sur le périmètre du CT Eau « Littoral Sud Estuaire et Cote de Jade » + 1 commune située sur le périmètre du CT « Acheneau-Tenu »)
- Sur les communes/ou partie de communes de Pornic aggro pays de Retz situées sur le périmètre du CT Eau « Littoral Sud Estuaire et Cote de Jade »





## Rappel du contexte de l'étude

### ? Pourquoi une validation par la CLE ?

- Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE
- Assurer le respect de la méthodologie de conduite des inventaires
- Assurer l'harmonie des inventaires sur le territoire
- Intégration dans les PLUi/PLU pour une prise en compte du SAGE dans l'aménagement

### ? Quelles sont les données à analyser ?

- Documents fournis : rapports, données SIG (cartographie), base de données GWERN (pour les zones humides), invitations et compositions des groupes de travail ;

Note : besoin de la validation des inventaires par le BCLE pour obtenir le solde de subventions de l'Agence de l'eau



Les correspondances avec le CCTP de la CLE apparaîtront avec le figuré

Les écarts avec le figuré





## Rappel du contexte de l'étude

## Animation de la démarche et concertation

- **Pornic Agglo Pays de Retz : Concertation réalisée sur 3 groupes de de travail communaux**
  - Pornic
  - Préfailles - La Plaine-sur-mer
  - Saint-Michel-Chef-Chef
- **CCSE : Concertation réalisée sur 4 groupes de travail avec une « logique bassin versant »**

### Courillons / Aumondieres

(Saint Viaud)

### Boivre

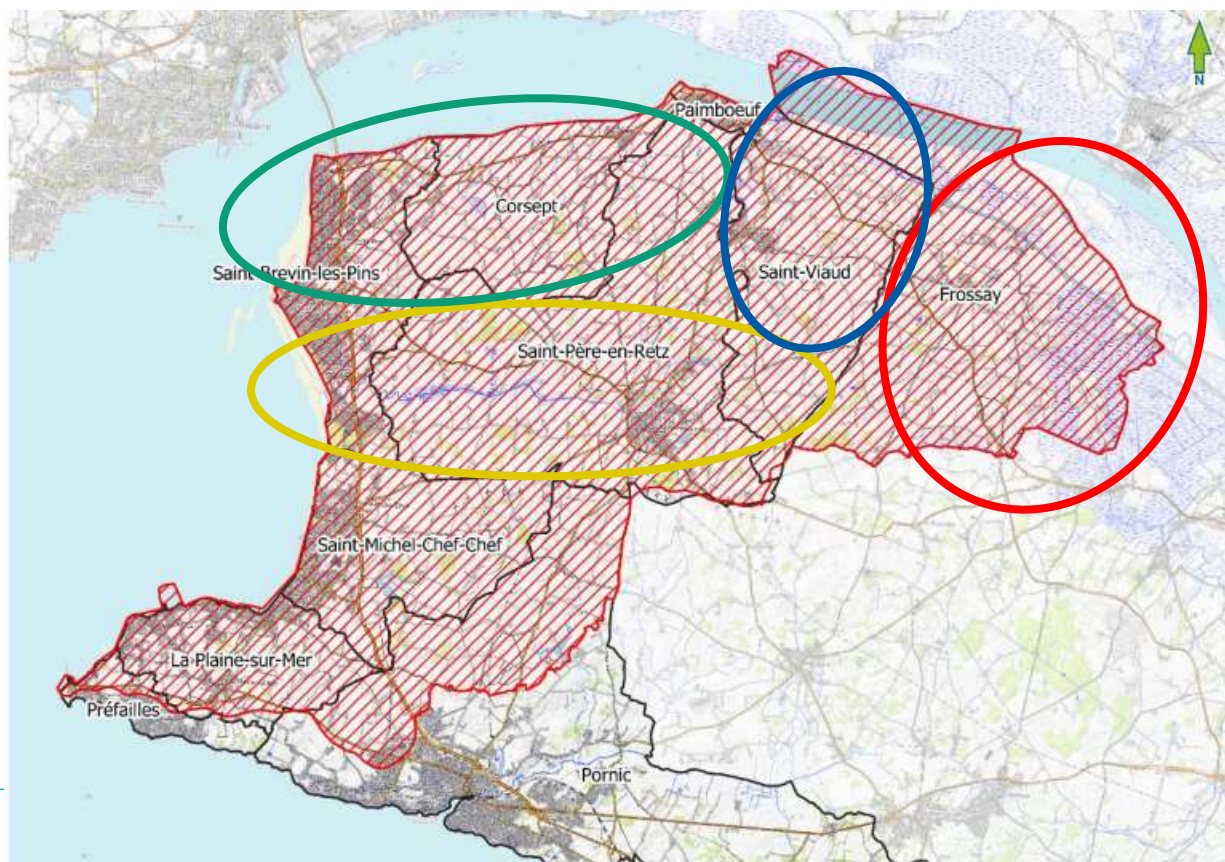
(Saint Père en Retz)

### Acheneau - Tenu

(Frossay)

### Etiers Adapto

(Corsept)






## Rappel du contexte de l'étude



## Animation de la démarche et concertation

- **Organisation de la concertation :**
  - **1<sup>ère</sup> réunion : 2023** - Installation technique du groupe, présentation de l'étude et des premiers résultats de la pré-caractérisation, atelier sur carte en petit groupe avec les acteurs locaux (remontée d'information, identification de toutes les zones à inspecter sur le terrain), restitution des résultats de l'atelier.
  - **2<sup>ème</sup> réunion : 2025** - Présentation des résultats des inventaires, discussions autour des cartes de présentation des résultats et actions à suivre
  
- **Constitution des groupes de travail :**
  - Agriculteurs et représentants d'agriculteurs / Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
  - Elus
  - Représentant des services techniques ou urbanisme communaux
  - Associations :
    - Chasseurs
    - LPO
    - Bretagne vivante
    - Hirondelle
  - Forum des Marais Atlantiques (FMA) 





## Rappel du contexte de l'étude

### Animation de la démarche et concertation

- **COTECH et COFIL** : Constitution conforme au cahier des charges validés par le BCLE :



**Membres : Financeurs, Structure porteuse du CT Eau, collectivités locales, FMA, SYLOA, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire**

- COFIL de lancement le 08/06/2023
- COTECH 1 le 20/02/2024
- COTECH 2 le 28/11/2024
- COFIL de restitution le 17/06/2025





## Rappel du contexte de l'étude



## Contenu de l'étude

- Volets 1 à 4 : sur l'ensemble du territoire de PAPDR et CCSE

**Etat des lieux - Pré-caractérisation des fonctionnalités des éléments structurants le paysage et concertation avec les groupes de travail - Inventaires des éléments du paysage -** Elaboration des premiers éléments de contenu d'un programme d'actions



- Volet 5 : La Plaine-sur-mer et Préfailles

Inventaire complémentaire des haies paysagères et arbres isolés

- Volet 6 : CCSE

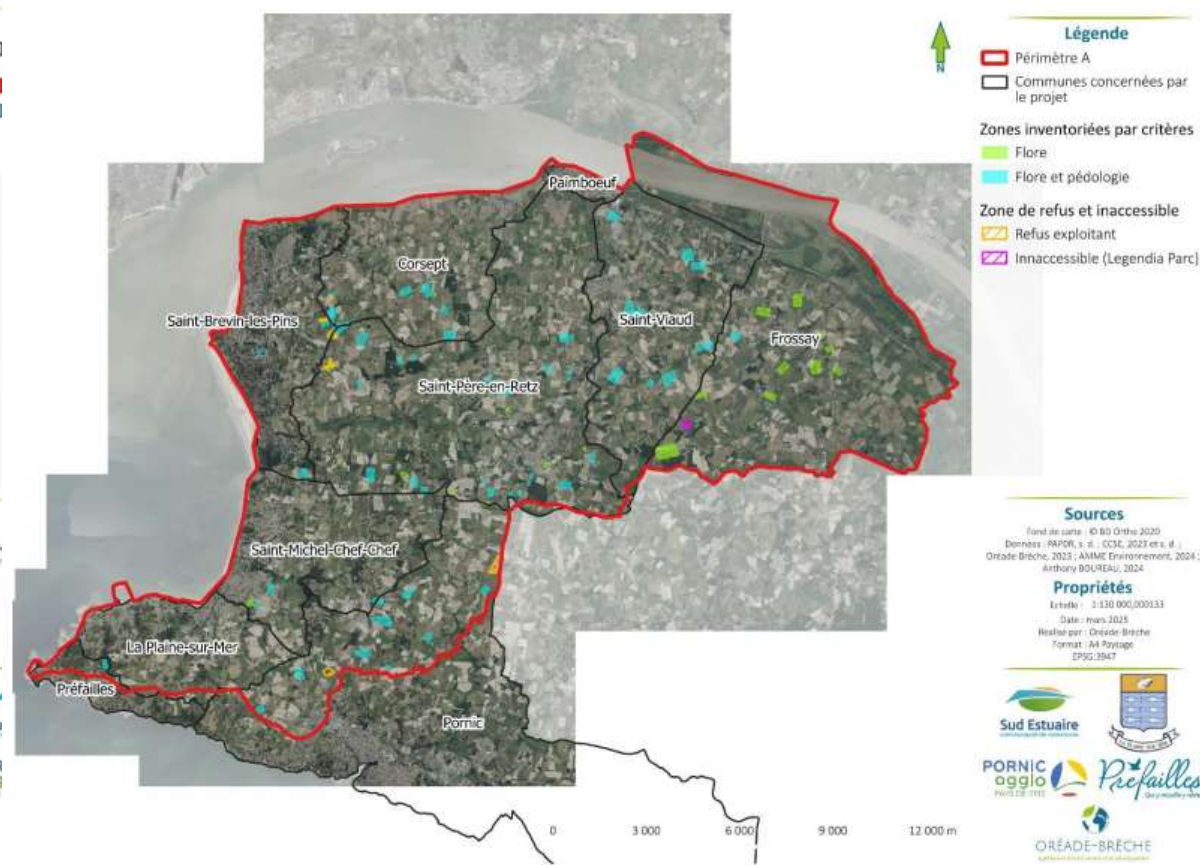
Inventaire complémentaire des haies paysagères et écologiques sur le territoire de la communauté de communes Sud Estuaire





## Actualisation des inventaires zones humides

Communes	PaPDR	CCSE	TOTAL
Surface de zones humides pré-inventoriées	540,8 ha (10%)	5 062,3 ha (90%)	5603,1 ha
Zones humides de sources supplémentaires	17 têtes de bassins versants identifiées	65 têtes de bassin versants identifiées	82 têtes de bassins versants identifiées





## Actualisation des inventaires zones humides

### SYNTHÈSE des éléments techniques – Actualisation des inventaires zones humides

 **Pré-localisation des zones de source** 

 **Restitution des données des ZH Sur GWERNN** 

 **Inventaire des zones d'estran** 

Les zones d'estrans uniquement présentes sur le territoire de la CCSE seront étudiées dans le cadre d'autres études :

- ADAPTO
- Etude préalable milieux aquatiques - BV Courillons-Aumondière
- Etude relative au recul du trait de côte
- Inventaires et caractérisation des espaces de mobilité de l'estuaire (SYLOA) ...



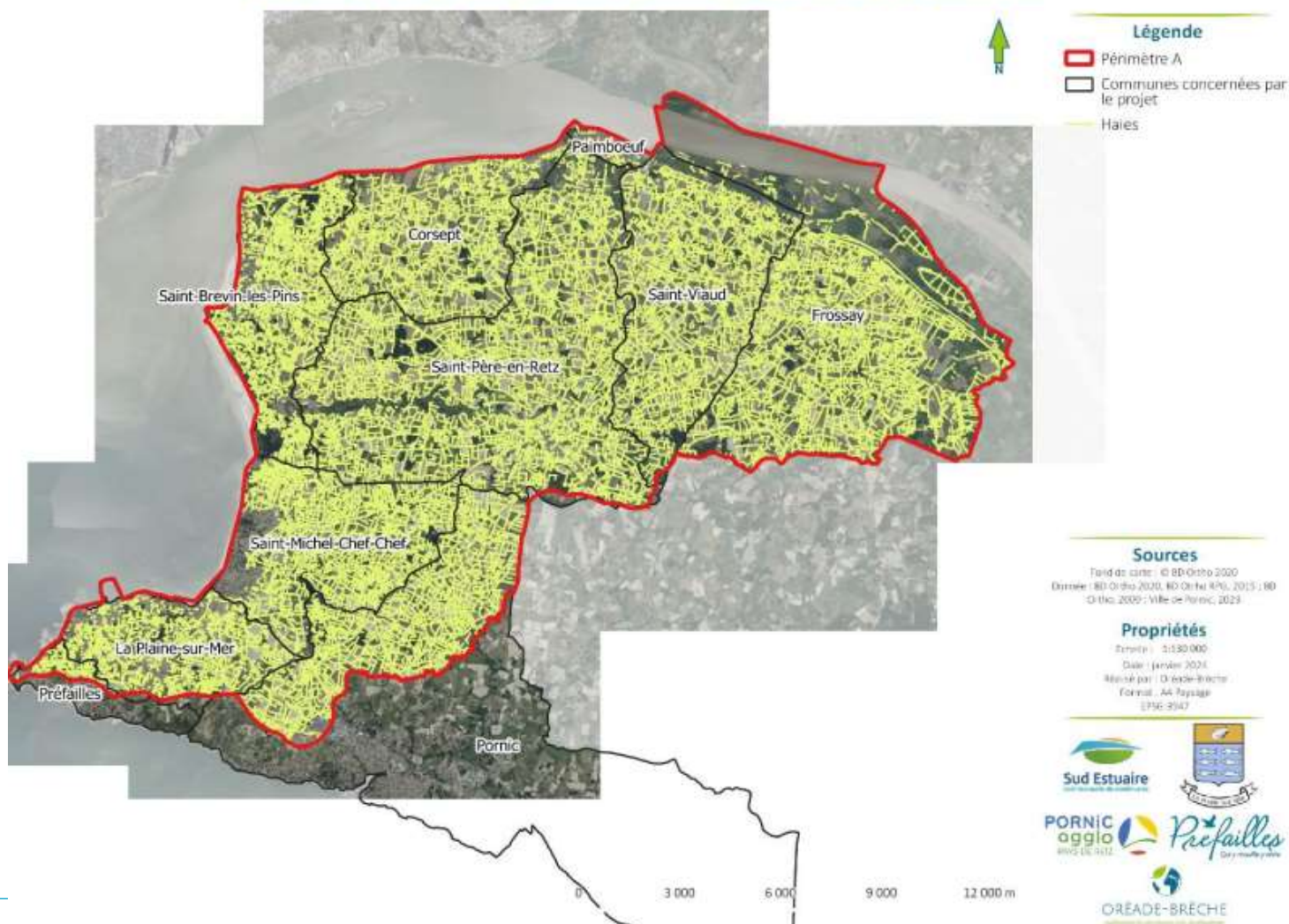
**Elles devront faire l'objet d'intégration dans les documents du PLUi de la CCSE**



## Inventaire des éléments structurants du paysage

Communes	PAPDR	CCSE	TOTAL
Linéaire de haies	827 km	2 043 km	2 870 km

Figure 23. Cartographie du réseau de haies sur l'ensemble du périmètre A





## Inventaire des éléments structurants du paysage

Collectivités		Superficie de la commune au sein du périmètre A (en ha)	Linéaires ayant un rôle hydraulique (en km)	Pourcentage du maillage bocager hydraulique au sein de la commune (en %)	Ratio - Linéaire hydraulique (km)/Superficie de la commune (ha)
Communauté de communes Sud Estuaire	Frossay	5 979	317	19,5	18,8
	Saint-Viaud	3 243	203	12,4	16
	Saint-Père-en-Retz	6 356	388	23,8	16,4
	Paimboeuf	165	4,6	0,3	35,8
	Corsept	2 416	159	9,7	15,2
	Saint-Brévin-les-Pins	2 077	143	8,8	14,5
Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz	Pornic	2 424	162	10	14,9
	Saint-Michel-Chef-Chef	2 519	163	10	15,4
	La Plaine-sur-Mer	1 576	79	4,9	19,9
	Préfailles	155	10	0,6	15,5
<b>Total</b>			1 128,6	100	

### Evaluation de la fonction hydraulique

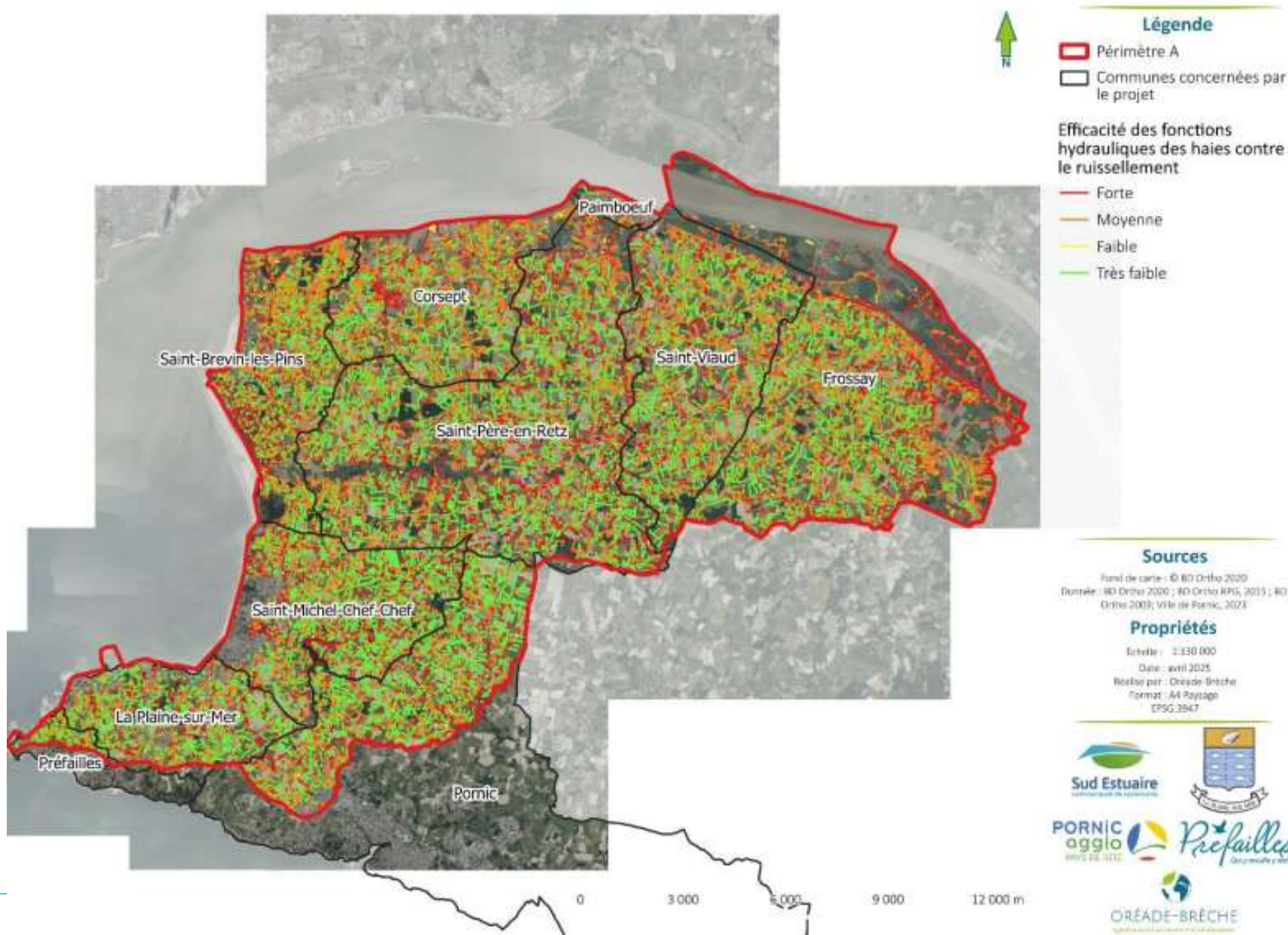
- La position de la haie par rapport à la pente (travers de pente, parallèle à la pente, etc.) et dans la pente (en haut de pente, en bas de pente, etc.),
- L'importance de la pente (très forte, forte, modéré, etc.),
- La continuité du linéaire et du réseau (connectivité des éléments),
- La largeur de la strate arbustive,
- La présence/absence de talus et sa continuité,
- La présence/absence de fossé et la position de la haie par rapport à celui-ci,
- Les milieux adjacents présents





# Inventaire des éléments structurants du paysage

Figure 27. Pré-caractérisation du rôle hydraulique du maillage bocager à l'échelle du périmètre A





## Inventaire des éléments structurants du paysage

### SYNTHÈSE des éléments techniques – Inventaire et caractérisation des éléments structurants du paysage



Pré-inventaire cartographique de l'ensemble de la zone d'étude



Evaluation qualitative des 3 fonctionnalités de limitation du ruissellement et de l'érosion des sols



Renseignement des critères du rôle anti-transfert d'une haie



Restitution des données sous un projet QGIS





## Inventaire des éléments structurants du paysage

### ZONES HUMIDES



(zones d'estran seront étudiées en dehors de cet inventaire)

Mission A : Actualisation de l'inventaire des zones humides et pré-caractérisation des fonctions des zones humides

Mission B : Animation de la démarche

Mission C : Numérisation des données

### ELÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE



Mission A : Inventaire des éléments structurants

Mission B : Caractérisation des fonctionnalités des éléments structurants

Mission C : Animation de la démarche

## Proposition : Avis favorable avec remarques

Les données sur les inventaires des zones d'estran qui seront collectées dans le cadre d'autres études sur le territoire de la CCSE devront être annexées au PLUi

